# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 JUIN 1850.

Imprimé et publié par
**HAGNE & WEISSE.**
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 5 JUIN.

## LOIS DE 1850.

Les lois passées par la Législature, dans la session de 1850, ont été délivrées à l'Etat. Les personnes qui ont droit à un exemplaire, au quatre membres de Sénat ou de la Chambre, de juges, greffiers, sheriffs ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal, où elles en prendront livraison sur leur reçu.

☞ L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat l'autorisation de vendre, pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à raison d'une piastre l'exemplaire broché.

## AMELIORATIONS.

Le comité des améliorations a présenté hier soir son rapport au Conseil de la Ire municipalité. Ce document n'est pas moins remarquable peut-être que le rapport du comité de finances dont nous avons donné l'autre jour une analyse assez étendue. Les améliorations qui y sont indiquées nous paraissent indispensables et contribueraient certainement à développer d'une manière notable la prospérité de la première municipalité.

Le rapport recommande de paver les rues de la Levée, de Chartres et Royale en blocs de granit carrés, et de faire un chemin macadamisé depuis l'extrémité où le pavage de la rue Bienville est interrompu jusqu'à l'endroit où cette rue traverse le côteau de la Métairie. Ces travaux s'exécuteraient au contrat et devraient être achevés dans trois ans. Quant à la dépense, elle ne peut être faite, d'après une loi récente de la Législature, qu'au moyen d'une taxe spéciale. Or, pour prélever cette taxe, il faut avoir le consentement des habitans de la municipalité exprimé par la majorité des suffrages. Les électeurs y consentiront-ils ? Nous penchons pour l'affirmative, car les travaux recommandés par le comité des améliorations sont d'une importance majeure.

Le nouveau pavage qu'il s'agit d'exécuter dans les rues nommées plus haut coûtera cher tout d'abord, mais quelles économies ne permettra-t-il pas de réaliser plus tard. Ne sait-t-on pas qu'aujourd'hui les réparations du pavage absorbent une grande partie de nos revenus ? Eh bien ! la substitution des blocs de granit carrés aux pierres rondes dont on se sert maintenant dispensera de long-temps de toute espèce de réparation. Première économie. En second lieu, les pierres rondes enlevées des rues de la Levée, de Chartres et Royale serviront à paver d'autres rues, que chaque pluie transforme actuellement en bourbiers infects, et où il ne passe pas beaucoup de voitures pesamment chargées. Seconde économie.

Si les électeurs donnent leur consentement à l'exécution de ces travaux, le pavage sera adjugé aux enchères publiques et nous ne doutons pas qu'il puisse se faire à bon marché, car les paiemens auront lieu sur le pied du comptant. Une diminution de quelques sous par yarde carrée, sur le taux ordinaire, occasionnera une différence énorme pour la municipalité sans neanmoins priver l'adjudicataire de bénéfices très raisonnables, à cause de la grande étendue de terrain qui est destiné à recevoir le pavage.

Nous voyons avec plaisir que le comité propose d'élargir la rue de la Levée de huit pieds : elle en aurait alors cinquante. Ce n'est pas trop pour les besoins du commerce.

Le chemin macadamisé de la rue Bienville a aussi son utilité. Il importe à la salubrité publique de reculer de plus en plus les limites inférieures de la ville. Lorsque nos faubourgs auront atteint les rivages du lac Pontchartrain et que tous les marais auront par conséquent disparu, nul doute que la Nouvelle-Orléans ne prenne rang parmi les villes les plus salubres de l'Union. En outre du motif d'assainissement, il y a celui de nos plaisirs, qui doit préoccuper l'édilité d'une grande ville. La rue Bienville est ouverte jusqu'au coteau de la Métairie. Le terrain y est naturellement élevé, et pour en faire une des promenades les plus agréables de la Nouvelle-Orléans il suffirait simplement de le niveler et d'y répandre quelques couches de coquilles. Rien de plus facile et de moins dispendieux. Peu à peu des deux bords de la route s'élèveront de jolies retraites, des cottages charmans destinés à abriter les familles pendant les fortes chaleurs de l'été. De la sorte, au lieu d'aller chercher la campagne, et le plus souvent en vain, à la Rue St-Louis, à Biloxi, à Mandeville, nous l'aurons à nos portes. Cette considération seule pèse nous en sommes sûrs, par les habitans de la Municipalité.

Nous n'avons pas le temps en ce moment de nous étendre davantage sur le rapport du comité des améliorations, mais nous y appelons d'avance l'attention de nos lecteurs. Il paraîtra prochainement dans le procès-verbal officiel de la séance.

On se préoccupe beaucoup à la Havane du sort réservé aux Américains faits prisonniers à bord du *Georgiana* et du *Susan Loud*. Il paraît, d'après une correspondance que nous avons sous les yeux, que ces prisonniers n'ont pas encore été conduits à la Havane mais qu'ils sont détenus à bord des bâtimens captures. On assure que le consul des Etats-Unis a fait maintenant de nombreuses démarches auprès du capitaine-général pour obtenir leur mise en liberté. Aux dernières dates, le bruit courait à la Havane qu'ils avaient été exécutés sommairement, mais ce n'est pas probable. Une pareille *imprudence* coûterait trop cher aux autorités de Cuba pour qu'ils se la soient permise. Tous les officiers de marine qui se trouvent en ce moment à la Havane sont d'avis que la prise du *Georgiana* et du *Susan Loud* est illégale, ces deux navires se trouvant en dehors des eaux de Cuba au moment où ils ont été abordés par le *Pizarro* et se rendant sous pavillon américain et avec des papiers en règle dans un port des Etats-Unis.

Les deux prises n'ont pas encore été conduites à la Havane, et il n'est pas probable qu'elles y entrent, car les corvettes de guerre américaines *Albany* et *Germantown* croisent au dehors dans le but, assure-t-on, de les arrêter au passage et de les reprendre aux Espagnols si ceux-ci n'établissent pas clairement leurs droits. La frégate espagnole *Esperanza* croise également dans les eaux de nos corvettes pour être prête à tout événement. Avions-nous raison de dire hier que de graves complications pourraient surgir de l'expédition avorté du général Lopez ? On croit que pour éviter toute difficulté le commandant-général de la marine a fait adresser de la côte des signaux aux navires espagnols pour qu'ils conduisent leurs prises dans un autre port de l'île.

Nous avons en ce moment à la Havane les deux corvettes que nous avons nommées plus haut et le steamer *Saranac*. Cette force est insuffisante dans l'état actuel des choses. On y attend, il est vrai, la frégate *Congress*, mais il est probable que le gouvernement fera transmettre à d'autres bâtimens l'ordre de rallier l'escadre. Nous ne pouvons croire que le capitaine-général de Cuba pousse la folie jusqu'à faire fusiller des citoyens américains qui rentraient paisiblement dans un port des Etats-Unis. Mais s'il prenait cette fatale résolution, notre marine doit être prête à faire, et le cas l'exige, une énergique démonstration. En supposant même que nos navires de guerre ne cherchent pas tout de suite à user de représailles, leur présence n'est-elle pas nécessaire pour appuyer les efforts du consul des Etats-Unis ?

LE PRESIDENT ET LES PRISONNIERS AMERICAINS A CUBA. — Une dépêche télégraphique transmise de Washington à la date du 30 mai, annonce que le Président a nommé un agent spécial qui a reçu l'ordre de se rendre sur le champ à la Havane et de déclarer au gouvernement que les Etats-Unis rendront l'Espagne responsable de toute spoliation ou autre dommage que les citoyens américains auraient à subir de la part des autorités cubanaises.

ARRESTATION DE PATRIOTES CUBAINS.—NOUS lisons dans le *Herald* de New-York que M. Miguel FOURRE TAÇON, secrétaire de la junte patriotique de Cuba et éditeur du journal *La Verdad*, a été arrêté par ordre du gouvernement sous la prévention d'avoir aidé à organiser l'expédition militaire qui a fait dernièrement une descente à Cardenas. La plainte qui a motivé l'arrestation de M. Talon a été portée par le consul espagnol à New-York.

UNE RAPIDE TRAVERSÉE.—Le steamer *Ariel* qui vient de faire son premier voyage transatlantique, a accomplli le trajet entre Liverpool et Boston en *twelve dis jours*. Il est arrivé dans ce dernier port le 20 mai au matin. L'*Ariel* appartient, en bois, à la ligne Cunard.

## NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux de Louisville qui nous sont parvenus renferment un sommaire assez étendu des nouvelles européennes apportées par l'*Asia*. Nous allons le reproduire :

FRANCE.—L'agitation créée par la présentation de la nouvelle loi électorale se répand dans tous les départemens. Les pétitions contre le projet de loi arrivent de toutes parts à l'assemblée législative. Plusieurs modifications ont déjà été faites à l'œuvre du cabinet.

Les auteurs de la Constitution déclarent hautement que le gouvernement ne peut limiter les franchises électorales sans violer la charte républicaine. Une nouvelle constitution pourrait seule passer une loi semblable. Une partie de l'assemblée s'est rangée à cet avis.

Trois des journaux démocrates les plus influens ont été supprimés et plusieurs officiers de la garde nationale ont été punis pour avoir signé une pétition contre le projet de loi des ministres. L'exaspération est telle que l'on craint une insurrection, et cependant, chose extraordinaire, les affaires à Paris sont meilleures qu'elles ne l'ont encore été depuis la révolution de février.

Les nouvelles des pays agricoles ne sont pas encourageantes. On croit que la récolte ne suffira pas à la consommation.

L'ambassadeur français à Londres a été rappelé. Cette décision a été prise à la suite de difficultés résultant du mode de règlement de la question grecque. L'Assemblée approuve hautement la conduite du ministre des affaires étrangères. L'affaire est, dit-on, sérieuse.

ANGLETERRE.—Les rapports de l'Angleterre avec les puissances étrangères s'embrouillent visiblement. Le règlement de la question grecque ne s'est pas effectué de manière à prévenir de nouvelles complications. Les gouvernemens français et russe paraissent très mécontens de la tournure qu'a prise cette affaire et ont rappelé leurs ambassadeurs. Ceux-ci ont en effet quitté Londres. Personne en Angleterre ne semblait se douter de la gravité des circonstances; on n'a commencé à comprendre la situation que le jour du banquet donné par le corps diplomatique en honneur de la naissance de la reine. Les ministres de France et de Russie étaient absens ! Il n'a pas fallu davantage pour exciter les plus vives alarmes.

Le 16, lord Brougham a appelé l'attention du marquis de Lansdown sur le départ subit de l'ambassadeur français le jour même de l'anniversaire de la naissance de la Reine et a exprimé l'espoir que les relations amicales entre l'Angleterre et la France n'étaient pas altérées. Le marquis de Lansdown a répondu que le départ de l'ambassadeur français, le jour anniversaire de la naissance de la Reine, tenait à des circonstances purement accidentelles. Il a dû se rendre à Paris où le gouvernement avait besoin de sa présence.

L'explication que lord Palmerston a donnée à la Chambre des Communes, au départ de l'ambassadeur français, est loin d'être aussi satisfaisante. Il a dit que le différend entre l'Angleterre et la Grèce avait été réglé de manière à sauvegarder les intérêts du commerce. Seulement le gouvernement français, de même que le gouvernement anglais, eût préféré un règlement différent. Les circonstances ont empêché ce vœu de se réaliser. Il espère cependant que les relations amicales entre les deux pays n'en seront pas troublées.

IRLANDE.—Rien d'important de ce pays.

ALLEMAGNE.—Plusieurs princes ont abdiqué leurs droits de souveraineté pour concourir à l'unité de l'Allemagne.

AUTRICHE ET HONGRIE.—La question religieuse prend une tournure alarmante à Vienne. Il règne une grande fermentation dans les esprits et chacun forme des vœux pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

RUSSIE ET TURQUIE.—La Porte a signifié aux ministres d'Autriche et de Russie que les Hongrois ne seraient plus en surveillance.

FLORIDE ET KEY WEST.—Le steamer *Fashion* est arrivé hier venant de Fort Brooke, qu'il a quitté le 2 de mois. Le général Twiggs était au poste. Les Indiens sont tranquilles.

La goélette *Sarah Mathilda*, ayant à bord 30 ou 40 hommes de l'expédition de Cuba, est arrivée à Fort Brook le 1er de ce mois venant de Key-West où étaient alors mouillées les corvettes *Germantown* et *Albany*. Le *Saranac* était parti le 28 mai pour la Havane. Le *Crisfie* est toujours à Key West sous la main pratiquée par les autorités. La plupart des volontaires de l'expédition sont partis; il ne reste guère dans l'île que les blessés. Le *Hornet* est parti le 1er de ce mois avec trente ou quarante volontaires de l'expédition. Un navire à bord duquel se trouvait une compagnie de soldats espagnols envoyée pour renforcer la garnison de Cardenas, a dû relacher à Tampa en détresse. Les soldats sont sans argent et sans provisions. Quelques uns d'entre eux ont voulu s'embarquer à bord du *Fashion*, mais le capitaine n'a pas voulu les recevoir.

CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ.—Douze membres se trouvaient présents à la séance d'hier soir, sous la présidence du recorder Génin.—Dans son message au Conseil le maire mentionne les réparations à faire à la rue de la Levée : ce sujet est référé à un comité; ainsi que plusieurs pétitions.

Le Conseil procède à l'élection du commissaire du 5me district.—Les candidats étaient MM. Lange et McLelland.—M. Adolphe Lange est élu.

Le rapport et les résolutions du comité de finances étant à l'ordre du jour, M. Dupré, chairman du comité, fait un rapport et présente des résolutions qui sont adoptées. Nous les donnerons prochainement.

M. Hagan, chairman du comité sur les améliorations, fait un long rapport, recommandant le pavage des rues de la Levée, Chartres, Conti et Royale, en blocs de pierres carrées, et d'élargir la rue de la Levée de 8 pieds. Ces améliorations ne coûteront que $140,000. Le comité recommande aussi d'élargir les banquettes de la rue du Canal, en les faisant de 25 pieds; de faire un chemin en coquilles du bout de la rue Bienville à son intersection avec le côteau de la Métairie; finalement, de mettre au rabais l'entreprise de la réparation des wharfs pour l'espace de dix ans. Plusieurs résolutions à cet égard ont été présentées; elles seront discutées à la prochaine séance.

Par une resolution adoptée, le maire est autorisé à mettre au rabais l'entreprise de la fourniture des bois nécessaires pour les wharfs.

Sur motion de M. Fabre, la résolution pour l'élargissement des trottoirs de la rue du Canal est adoptée.

Après avoir entendu un rapport du comité sur les incendies, accordant une charte à la Compagnie No. 21, et une appropriation de $1,000 pour la nouvelle compagnie, le Conseil s'ajourne faute de quorum.

SINISTRE.—Les journaux de la Jamaïque annoncent la perte de la goélette américaine *Guisima*, capitaine John Parry. Une partie de la cargaison a été sauvée.

ILES SANDWICH.—Nous recevons des nouvelles des îles Sandwich par la voie de Californie. Un grand nombre de personnes se disposaient à se rendre dans ce dernier pays. La goélette *Speculateur*, partie de Tahiti pour San Francisco, a sombré en mer et a dû être abandonnée par l'équipage qui a erré pendant vingt-six jours sur un méchant radeau. Le brick *Tuscan*, parti également pour San Francisco, est rentré en détresse à Honolulu, le 14 mars. La plus grande partie du chargement a été vendue à l'encan. La barque anglaise *Caroline* a fait naufrage en vue du port de Honolulu. Il y avait à bord un grand nombre de passagers qui ont tous été sauvés.

## CONGRES.

SENAT, 27 mai.—Le Sénat s'occupe de la résolution de M. Downs ordonnant une enquête pour savoir si le contrat relatif au transport des malles californiennes entre New-York, la Nlle-Orléans et Charleston, d'une part, et Chagres, de l'autre, a été fidèlement exécuté. M. Downs modifie sa résolution de manière à étendre l'enquête aux malles d'Angleterre.—La résolution passe.

Le bill pour établir une succursale de la Monnaie à New-York est appelé.

M. Davis propose, comme amendement, de nommer deux commyens, un à Stockton, et l'autre à Sacramento City, en Californie. Le débat est renvoyé demain.

M. Mason prend la parole au nom de la minorité du comité des treize dans lequel il expose les vues.

M. Clay demande à M. Mason si dans la ligne de conciliation de Missouri, étendue jusqu'à l'Océan Pacifique, qu'il veut adopter pour bien de tranquillité, cette ligne le Congrès statue sur la question de l'esclavage soit au Nord soit au Sud de cette ligne.

M. Mason répond que c'est là le compromis qu'il accepterait personnellement.

M. Clay demande si tous les sénateurs du Sud accepteraient ce compromis.

M. Mason dit que le sénateur du Kentucky aurait bien vite une réponse s'il déclarait lui-même accepter la ligne du Missouri.

M. Clay observe qu'il n'aurait pas d'objection à ce que la ligne du Missouri fût prolongée jusqu'à Utah et le Nouveau-Mexique, pourvu que la Californie restât en dehors.

M. Mason remarque que l'abolition du trafic des esclaves dans le district de Columbia est virtuellement prohibée par la résolution défendant qu'aucune loi soit passée contre les droits et intérêts des propriétaires d'esclaves.

M. Cass demande quel sera l'avantage d'étendre jusqu'au Pacifique la ligne du 36° 30' sans disposition législative sur l'existence de l'esclavage au Nord ou au Sud de la dite ligne.

M. Berrien dit que la ligne enlèverait de la Californie, où l'esclavage est prohibé, 4½ demi degrés de territoire où le service des esclaves serait utile. Le peuple du territoire réservé se prononcerait pour ou contre l'esclavage.

M. Mason dit que si M. Clay accepte ce mode de compromis, la question sera bien vite réglée.

M. CLAY.—J'hésiterais peut-être à repousser ce mode de compromis s'il rallliait les suffrages de tous les sénateurs du Sud. Que M. Mason ait pour l'objet d'un amendement et nous connaîtrons l'opinion du Sénat.

M. MASON.—Je suis dans la minorité ; ce n'est pas à moi à indiquer les moyens de conciliation.

M. Underwood obtient la parole, et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le rapport du comité spécial sur les accusations articulées contre M. Horner, le portier, est soumis à la Chambre. Déposé sur le bureau par 96 voix contre 60.

La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le message du président relatif à la Californie.

M. Bennett prend la parole en faveur de l'admission de la Californie, et la Chambre s'ajourne.

SENAT, 28 mai.—La résolution de M. Bradbury relative aux destitutions est appelée. M. Webster demande l'ajournement de la prise en considération au jeudi suivant.

M. Hall désire savoir si M. Bradbury étendra l'enquête sur les destitutions faites depuis 1841.

Le Sénat reprend la délibération du bil de compromis.

M. Underwood soutient que le Congrès a le droit de passer des lois pour les territoires.

Un long débat s'engage entre MM. Berrien, Dayton, King, Chase, Clay, Davis, Hall et Dodge, et ne se termine jusqu'au moment de l'ajournement.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.—La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur la question des territoires.

Le bill faisant de nouvelles allocations pour construire des bâtimens publics dans les territoires de Minesota et d'Oregon est déposé provisoirement sur le bureau.

Le bill nommant un arpenteur-général pour l'Oregon et accordant des terres aux émigrans est longuement discuté.

Le comité se dissout et la Chambre s'ajourne.

SINISTRES.—Le nouveau steamer *St Louis*, parti de la Nlle-Orléans pour la ville dont il porte le nom, a fait explosion, le 30 mai, à la Quarantaine de St Louis. Seize passagers d'entrepont et un passager des cabines ont été tués. Il y avait à bord un nombre considérable d'émigrans. Plusieurs se sont jetés à l'eau, dans le premier moment d'effroi, et se sont noyés.

Le bateau à vapeur *Bulletin* s'est échoué sur la barre de Plumb Point et est entièrement perdu. On pourra guère sauver que la machine. Le *Bulletin* se rendait à Louisville.

MASSACHUSETTS.—Thompson, whig, a été élu, à la sixième épreuve, membre du Congrès du quatrième district, au Massachusetts. Ce triomphe est d'autant plus significatif que le district était jusqu'ici au pouvoir des abolitionistes. Cette fois le candidat des free soilers était M. Palfrey. La généreuse attitude que M. Webster a prise au Sénat commence à porter ses fruits dans l'Etat de Massachusetts.

# FEUILLETON.

## Mémoires D'OUTRE-TOMBE.

CONVERSATION AVEC LE ROI.

Revenu au château à deux heures, je fus introduit comme la veille auprès du roi par M. de Blacas. Charles X me reçut avec sa bonté accoutumée et cette élégante facilité de manières que les années rendent plus sensible en lui. Il me fit asseoir de nouveau à la petite table. Voici le détail de notre conversation. "Sire, madame la duchesse de Berry m'a ordonné de venir vous trouver et de présenter une lettre à madame la Dauphine. J'ignore ce que contient cette lettre, bien qu'elle soit ouverte ; elle est écrite au citron, ainsi que la lettre pour les enfans. Mais dans mes deux lettres de créance, l'une ostensible, l'autre confidentielle, Marie-Caroline m'explique sa pensée. Elle remet, pendant sa captivité, comme je l'ai dit hier à Votre Majesté, ses enfans sous la protection particulière de madame la dauphine. Madame la duchesse de Berry me charge en outre de lui rendre compte de l'éducation de Henri V, que l'on appelle ici le duc de Bordeaux. Enfin, madame la duchesse de Berry déclare qu'elle a contracté un mariage secret avec le comte Hector Lucchesi Palli, d'une famille illustre. Ces mariages secrets de princesses, dont il y a plusieurs exemples, ne les privent pas de leurs droits. Madame la duchesse de Berry demande à conserver son rang de princesse française, la régence et la tutelle. Quand elle sera libre, elle se propose de venir à Prague embrasser ses enfans, et mettre ses respects aux pieds de Votre Majesté."

Le roi me répondit sévèrement. Je tirai ma réplique, tant bien que mal, d'une récrimination.

"Que Votre Majesté me pardonne, mais il me semble qu'on lui a inspiré des préventions : M. de Blacas doit être l'ennemi de mon auguste cliente."

Charles X m'interrompit." Non ; mais elle l'a traité mal, parce qu'il l'empêchait de faire des sottises, de folles entreprises."—Il n'est pas donné à tout le monde, répondis-je, de faire des sottises de cette espèce : Henri IV se battait comme madame la duchesse de Berry, et comme elle il n'avait pas toujours assez de force.

"Sire, continuai-je, vous ne voulez pas que madame de Berry soit princesse de France; elle le sera malgré vous, le monde entier l'appellera toujours la *duchesse de Berry*, l'héroïque mère de Henri V ; son intrépidité et ses souffrances dominent tout ; vous ne pouvez pas vous mettre au rang de ses ennemis ; vous ne pouvez pas, à l'instar du duc d'Orléans, vouloir flétrir du même coup les enfans et la mère : vous est-il donc si difficile de pardonner à la gloire d'une femme.

"—Eh bien ! *monsieur l'ambassadeur*, dit le Roi avec une emphase bienveillante, que madame la duchesse de Berry aille à Palermie; qu'elle y vive maritalement avec M. Lucchesi, à la vue de tout le monde, alors on dira aux enfans que leur mère est mariée; elle viendra les embrasser."

Je sentis que j'avais poussé assez loin l'affaire; les points principaux étaient aux trois quarts obtenus, la conservation du titre et l'admission à Prague dans un temps plus ou moins éloigné: sûr d'achever mon ouvrage avec madame la dauphine, je changeai la conversation. Des esprits entêtés regrettent contre l'insistance ; auprès d'eux on gâte tout en voulant tout emporter de haute lutte.

Je passai à l'éducation du prince, dans l'intérêt de l'avenir: sur ce sujet je fus peu compris. La religion a fait de Charles X un solitaire; ses idées sont doilirées. Je glissai quelques mots sur la capacité de M. de Barande et l'incapacité de M. de Damas. Le Roi me dit: "M. de Barande est un homme instruit, mais il a trop de bonnes; il avait été choisi pour enseigner les sciences exactes au duc de Bordeaux, et il enseigne tout, l'histoire, géographie, latin. J'avais appelé l'abbé Maccarthy, afin de partager les travaux de M. Barande; il est mort : j'ai jeté les yeux sur un autre instituteur; il arrivera bientôt."

Ces paroles me firent frémir, car le nouvel instituer ne pouvait être évidemment qu'un jésuite remplaçant un jésuite. Que, dans l'état actuel de la société en France, l'idée de mettre un disciple de Loyola auprès de Henri V fût seulement entrée dans la tête de Charles X, il y avait de quoi désespérer de la race.

Quand je fus revenu de mon étonnement, je dis :

"Le Roi ne craint-il pas sur l'opinion l'effet d'un instituteur choisi dans les rangs d'une société célèbre, mais de haine ?"

"Le roi s'écria : "Bah ! on sont-ils encore les jésuites ?"

Je parlai au roi des élections et du désir qu'avaient les royalistes de connaître sa volonté. Le roi me répondit : "Je ne puis pas en choisir : Frères serment contre votre conscience. Ceux qui croient devoir le prêter, agissent sans doute à bonne intention. Je n'ai, mon cher, aucune prévention contre les hommes que je n'aperçoit leur vie passée, lorsqu'ils veulent sincèrement servir la France et la Légitimité. Les républicains m'ont servi à Edimbourg ; j'ai adopté, comme à leur personne, tout Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Louis XIX, Louis-Philippe, Louis-Napoléon, Louis-Bonaparte, Louis-Marie, Louis-Charles, Louis-Louis, comme les hommes de pains leurs voisins ; ils ont adopté toutes les idées de la vie de cour et de la vie privée, les flatteurs, les favorites, les intrigues, les ambitions de tous les ministres, les disgrâces, le commerce de l'autre : je m'étais permis le quart des choses que s'est permises M. le duc d'Orléans, que de cris ! de malédictions ! Ils conspirent contre moi ; ils l'ont prouvé : *j'ai voulu me défendre.....*"

Le roi s'arrêta comme embarrassé dans le nombre de ses pensées, et par la crainte de dire quelque chose qui me blessât.

Tout cela était bien, mais qu'entendait Charles X par les *principes* ? n'était-il rendu compte de la cause de la conspiration vraies ou fausses ourdies contre son gouvernement ? Il resta après un moment de silence : "Comment se portent vos amis les Berlin ! Ils n'ont pas a se plaindre de moi, vous le savez : ils sont bien rigoureux envers un homme banni qui ne leur a fait aucun mal, du moins que je sache. Mais, mon cher, je n'en veux à personne, chacun se conduit comme il l'entend."

Cette douceur de tempérament, cette mansuétude chrétienne d'un roi chassé et calomnié, me tirerent une larme aux yeux. Je voulus dire quelques mots de Louis-Philippe. "Ah ! répondit le roi..... , M. le duc d'Orléans..... il a jugé..... que voulez-vous ! ..... les hommes sont comme ça." Pas un mot amer, pas un reproche, pas une plainte ne put sortir de la bouche du vieillard trois fois exilé. Et cependant des mains françaises avaient abattu la tête de son frère et percé le cœur de son fils ; tant ces maîtres ont été pour lui remerciments et implacables !

Je louai le roi de grand cœur et d'une voix émue. Je lui demandai s'il n'entrait point dans ses intentions de faire connaître toutes ces correspondances secrètes, de donner congé à tous ces commissaires qui, depuis quarante années, trompent la Légitimité. Le roi m'assura qu'il était résolu à mettre un terme à ces impuissantes tracasseries ; il avait, dit-il, déjà dit, signé quelques personnes graves, au nombre desquelles je me trouvais, pour composer en France une sorte de conseil propre à l'instruire de la vérité. M. de Blacas m'expliquait tout cela. Je prai Charles X d'assembler ses serviteurs et de m'entendre ; il me renvoya à M. de Blacas.

J'appelai la pensée du roi sur l'époque de la majorité de Henri V ; je lui parlai d'une déclaration à faire alors comme d'une chose utile. Le roi, qui ne voulait point intérieurement de cette déclaration, m'invita à lui en présenter le modèle. Je répondis avec respect, mais avec fermeté, que je ne formulerais point une déclaration au bas de laquelle mon nom ne se trouvât pas au-dessous de celui du roi. Ma raison était que je ne voulais pas prendre sur mon compte les changemens éventuels introduits dans un acte quelconque par le prince de Metternich et par M. de Blacas.

Je représentai au roi qu'il était trop loin de la France, qu'on aurait le temps de faire deux ou trois révolutions à Paris avant qu'il en fut informé à Prague. Le roi répliqua que l'empereur l'avait laissé libre de choisir le lieu de sa résidence dans tous les Etats autrichiens, le royaume de Lombardie excepté. "Mais, ajouta Sa Majesté, les villes habitables en Autriche sont toutes à peu près à la même distance de France ; à Prague, je suis logé pour rien, et ma position m'oblige à ce calcul."

Noble calcul que celui-là pour un prince qui avait pu pendant cinq ans d'une lutte civile de 20 millions, sans compter les conférences royales ; pour un prince qui avait laissé à la France la colonie d'Alger et l'ancien patrimoine des Bourbons, évalué de 25 à 30 millions de revenu !

Je dis : "Sire, vos fidèles sujets ont souvent pensé que votre royale indigence pouvait avoir des besoins ; ils sont prêts à se cotiser, selon leur fortune, afin de vous affranchir de la dépendance des Puissances." Le roi, mon cher Chateaubriand, dit le roi en riant, que vous n'êtes guère plus riche que moi. Comment avez-vous payé votre voyage ?—Sire, il m'était sûr impossible d'arriver jusqu'à vous, si madame la duchesse de Berry n'avait donné l'ordre à son banquier, M. Jauge, de me compter 6,000 francs.—C'est bien peu ! s'écria le roi; avez-vous besoin d'un supplément ?—Non, sire; je devrais mêler, en m'y prenant bien, rendre quelque chose à la pauvre prisonnière; mais je ne suis guère regretter.—Vous avez un magnifique seigneur à Rome.—J'ai toujours reçu exactement ce que le roi m'a donné; il ne m'en est pas resté deux sous.—Vous avez tout ce je garde toujours à votre disposition votre traitement de pair : sous n'en avez pas voulu.—Non, sire, parce que vous avez des serviteurs plus malheureux que moi. Vous m'avez fait d'affaire pour les 20,000 francs que me restaient encore de dettes sur mon ambassade de Rome, après les 10,000 autres que j'avais empruntés à votre grand oncle, M. le Dauphin.—Je vous ai volé, dit le roi, ou n'était pas même ce que vous aviez abandonné de vos appointemens en donnant votre dénomination d'ambassadeur, qui, par parenthèse, n'a fait aucun bien de mal.—Quoi qu'il en soit, sire, du ou non, Votre Majesté, en ma main à mon secours, m'a rendu dans le temps service, et moi je lui rendrai son argent quand je pourrai; mais pas à présent, car je suis gueux comme un rat; me sont ont dit que le roi n'est pas payée. Je vis pêle-mêle avec les pauvres de madame de Chateaubriand, en attendant le logement que j'ai déjà visité, à l'occasion de Votre Majesté, chez M. Gingert. Quand je passe par une ville, je m'informe d'abord s'il y a un hôpital; s'il y en a un, je dors sur les deux oreilles : je vivre et le couvert, en faut-il davantage !

"—Oh ! ça ne finira pas comme ça. Combien, Chateaubriand, vous faudrait-il pour être riche ?

"—Sire, vous y perdriez votre temps; vous me donneriez cinquante millions ce matin, que je n'aurais pas un patard ce soir."

Le Roi me secoua l'épaule avec la main : "A la bonne heure ! Mais à quot diable mangez-vous votre argent !

"Ma foi, sire, je n'en sais rien, car je n'ai aucun goût et ne fais aucune dépense : c'est incompréhensible ! Je suis si bête qu'en entrant aux affaires étrangères je ne voulus pas prendre les 25,000 de frais d'établissement, et qu'en en sortant je dédaignai d'encaisser les fonds secrets ! Vous me parlez de ma fortune, pour éviter de me parler de la vôtre.

"—C'est vrai, dit le roi; voici à mon tour ma confession : ma dépense est supérieure aux proportions égales d'année en année, j'ai calculé qu'à l'âge où je suis, je pourrais vivre jusqu'à mon dernier jour sans avoir besoin de personne. Si je me trouvais dans la détresse, j'aimerais mieux avoir recours, comme vous me le proposez, à des Français qu'à des étrangers. On m'a offert d'ouvrir des emprunts, entre autres un de 30 millions qui aurait été rempli en Hollande; mais j'ai su que cet emprunt, coté aux principales bourses en Europe, ferait baisser les fonds français; cela m'empêche d'adopter le projet: rien de ce qui affecterait la fortune publique en France ne pouvait me convenir." Sentiment digne d'un roi !

Dans cette conversation on remarquera la générosité de caractère, la douceur des mœurs et la tendresse de Charles X. Pour un philosophe c'est été un spectacle curieux que celui du *sujet* et du *Roi* s'interrogeant sur leur fortune, et se taisant confidence mutuelle de leur misère et de leur détresse emprunté aux souvenirs de Bohême.

BERRY V.

Sortir de cette conférence j'insistai à la leçon d'équitation de Henry. Il monta deux chevaux, le premier sans étriers en trottant à la longe, le second avec étriers en exécutant des voltes sans tenir la bride, une baguette passée entre son dos et ses bras. L'enfant est hardi et tout-à-fait élégant avec son pantalon blanc, sa jaquette, sa petite frise et sa casquette. M. O'Hegerty le père, écuyer du manège, criait : "Qu'est-ce que c'est que cette jambe-là ! elle est comme un bâton ! Laissez aller la jambe ! Bien ! détestable! qu'avez-vous donc aujourd'hui ! etc, etc." La leçon finie, le jeune page-roi s'arrête à cheval au milieu du manège, dite brusquement sa casquette pour me saluer dans la tribune où j'étais avec le baron de Damas et quelques Français, saute à terre léger et gracieux comme le petit Jehan de Saintré.

Henri est mince, agile, bien fait; il est blond; il a les yeux bleus avec un trait dans l'œil gauche qui rappelle le regard de sa mère. Ses mouvemens sont brusques; il vous aborde avec franchise; il est curieux et questionneur; il n'a rien de cette pédanterie qu'on lui donne dans les journaux; c'est un vrai petit garçon, comme tous les petits hommes de son âge. Je lui faisais compliment sur sa bonne mine à cheval :—"Vous n'avez rien vu, me dit-il, il faillit me voir sur mon cheval noir; il est méchant comme un diable : il rue, il me jetterait terré, je remonte, nous sautons en arrière. L'autre jour il s'est cogné, il a la jambe grosse comme ça. N'est-ce pas que le dernier cheval que j'ai monté est joli ! mais je n'étais pas en train."

Henri déteste à présent le baron de Damas, dont la mine, le caractère, les idées lui sont antipathiques. Il entre contre lui dans de fréquentes colères. A la suite de ces emportemens, force est de mettre le prince en pénitence; on le condamne quelquefois à rester au lit : bête de cachiment. Dernièrement un abbé Moligny, qui confesse le rebelle et tâche de lui faire peur du diable. L'obstiné s'écoute rien et refuse de manger. Alors madame la Dauphine donne raison à Henri, qui mange et se promène dans le roi. L'éducation patriarcale ce cette jeune prince qu'il faudrait à Rome, à Naples, à Madrid, serait une main légère qui le conduisît sans lui faire sentir le frein, un gouvernour qui fût plutôt son ami que son maître.

Si la famille de saint Louis était, comme celle des Stuarts, une espèce de famille particulière chassée par une révolution confinée dans une île, la destinée des Bourbons serait en peu de temps étrangère aux générations nouvelles. Notre ancien pouvoir royal n'est pas celui; il représente l'ancienne royauté : le passé politique, moral et religieux des peuples, est né de ce pouvoir et se groupe autour de lui. Le sort d'une race ainsi entrelacée à l'ordre social qui fut, aussi inséparable à l'ordre social qui sera, ne peut jamais être indifférent aux hommes. Mais, toute destinée que cette race est à vivre, la condition des individus qui la forment et avec lesquels un sort commun s'unissait pour fait trêve, serait déplorable. Dans un perpétuel malheur, ces individus marcheraient oublié sur une ligne parallèle, le long de la mémoire glorieuse de leur famille.

Rien de plus triste que l'existence des rois tombés; leurs jours ne sont qu'un tissu de réalités et de fictions : demeurés souverains à leur foyer, parmi leurs gens et leurs souvenirs, ils n'ont pas plus de réalité le soir de la mort, qu'ils trouvent l'éternité à leur lever ! Jusque Il en Edouard VII, Charles X et

---

☞ Le navire français POSCAR, capitaine Labonf, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la rue des Ursulines. Les consignataires sont requis de faire leur livraison de leurs marchandises sur le Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.

G. M. LUCAS,
39, Bas-Pavés.

☞ Le navire français POSCAR, capitaine Labonf, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la rue du Quartier. Les consignataires des marchandises sont requis de faire leur livraison de leurs marchandises sur le Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.

V. & E. MAIGNAN,
85 et 87, Bt-Louis.

☞ Le capitaine ni les consignataires du navire français POSCAR, venant de Bordeaux, ne sont point responsables des dettes contractées par l'équipage.

V. & E. MAIGNAN,
85 et 87, Bt-Louis.

**MAISON-